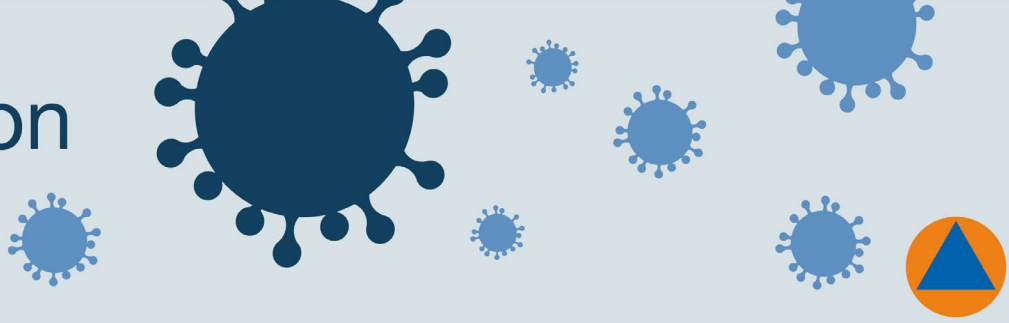


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 3 février 2022**

**OBJET : Modalités pour les passages entre les zones et les mouvements de personnel**

---

En raison de la situation actuelle, nous tenons à faire un rappel des principes directeurs, du processus ainsi que des définitions concernant les mouvements de main d'œuvre au sein de l'organisation :

**Principes directeurs :**

- Éviter les mouvements de personnel entre les milieux en éclosion et chauds et les autres milieux;
- Le personnel en milieu chaud et en éclosion doit être dédié à l'unité lorsque possible. Des affectations de plus de 5 jours doivent être favorisées;
- Au sein de l'unité de soins, organiser les équipes afin que les individus conservent la même distribution de soins;
- Pour le personnel non dédié, faire la tournée dans l'ordre suivant : chambre froide, chambre tiède, unité en éclosion et chambre chaude;
- Pour le personnel de l'équipe volante, s'assurer de limiter le nombre d'unités où le travailleur est affecté
- Respect strict des mesures PCI en vigueur;
- Utilisation de l'outil de vigie de l'état de santé des travailleurs.

**Processus :**

- **Tableau de passage entre les zones** : Considérant que les recommandations à la sortie d'un milieu chaud ou en éclosion ont été uniformisées (voir tableau en annexe), il est à noter que les gestionnaires n'ont plus besoin de remplir le tableau de passage entre les zones pour les mouvements prévus pour leurs employés.
- **Rapport de mouvement de main d'œuvre dont le milieu d'arrivée est un milieu de vie** : Une reddition ministérielle est demandée aux établissements afin de saisir les mouvements de main d'œuvre *dont le milieu d'arrivée est un milieu de vie*. Ainsi, la DRHCAJ continuera d'extraire de Virtuo et d'analyser le rapport de mouvement de main-d'œuvre prévu aux horaires chaque semaine pour y déceler tous mouvements qui nécessitent une demande d'autorisation de la direction générale. Si vous avez un ou des mouvements de zones prévus aux horaires pour votre personnel, il se pourrait qu'un responsable de l'équipe de réserve vous contacte pour valider l'information et pour connaître la raison du mouvement avant d'en faire la demande d'autorisation et la saisie au registre du MSSS.
- **Questions concernant une sortie d'un milieu chaud ou en éclosion** : Si vous avez des questions ou inquiétudes par rapport à un mouvement de zone prévu pour un de vos employés, n'hésitez pas à écrire

vosre question au courriel : [equipe.reserve.eclosion.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:equipe.reserve.eclosion.cisssca@ssss.gouv.qc.ca) et un responsable de l'équipe vous répondra dans les plus brefs délais.

#### Définitions :

- **Milieu en éclosion** : unité où plus de deux usagers ou travailleurs de la santé ont acquis de façon nosocomiale ou avec un lien épidémiologique la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- **Milieu chaud** : unité qui est dédiée exclusivement à des usagers atteints de la COVID-19 et jugés non rétablis.
- **Chambre chaude**: chambre hébergeant un ou des usagers atteints de la COVID-19 non rétablis (isolement à la chambre)
- **Chambre tiède** : Chambre hébergeant un usager présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 ou étant un contact à risque (isolement à la chambre)
- **Chambre froide**: chambre hébergeant un usager sans symptôme s'apparentant à la COVID-19 ou n'ayant aucun risque d'exposition (sans isolement)
- **Travailleur de la santé (TdeS) considéré partiellement protégé** : C'est-à-dire répondant à un des critères suivants (excluant le TdeS immunosupprimé) :
  - A reçu 3 doses de vaccin, peu importe le délai après la 3e dose administrée dans le cadre d'une immunisation primaire (primovaccination) ou d'une dose de rappel.
  - A reçu au moins 2 doses de vaccin depuis  $\geq 7$  jours après la 2e dose (primovaccination).
  - A reçu 1 dose de vaccin de Johnson & Johnson depuis  $\geq 14$  jours après la dose (primovaccination).
  - A fait un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo (excluant confirmé par lien épidémiologique) depuis  $\leq 6$  mois (vacciné ou non).
  - A fait un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo (excluant confirmé par lien épidémiologique)  $> 6$  mois ET vacciné depuis  $\geq 7$  jours (la dose doit avoir été administrée avec un intervalle minimal de 21 jours après le début des symptômes ou la date de prélèvement si asymptomatique).

Le tableau ci-bas vient identifier les principes d'affectation et les recommandations de déplacement des travailleurs lors d'un bris de service et lorsqu'un travailleur doit prêter main-forte à une autre unité ou une autre installation.

Merci pour votre habituelle collaboration.

« Signature autorisée »

Josée Soucy, CRHA

Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général, par intérim

## Modalités pour le passage entre les milieux et les mouvements de personnel

|                                            |                                                         | Personnel soignant<br>Hygiène et salubrité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MD consultant, MD traitant, résident et autres professionnels                                                                                                   |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieu en éclosion<br>Milieu chaud         | Principes de mouvement de personnel                     | Dédié à l'unité <sup>1</sup> lorsque possible<br>Autant que possible, privilégier l'affectation des TdeS considérés partiellement protégés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités.<br>Autant que possible, privilégier l'affectation des TdeS considérés partiellement protégés |
|                                            | Recommandations<br>Sortie de la zone                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter de manière stricte les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI).</li> <li>Si les règles sont respectées, qu'il n'y a pas eu de bris dans les mesures de prévention et que le travailleur est asymptomatique, celui-ci peut retourner travailler en milieu froid dès le lendemain.</li> <li>Pratiquer l'autosurveillance des symptômes quotidiennement et valider avant le début d'un quart de travail qu'aucun symptôme n'est présent.</li> <li>Dans la mesure où le travailleur est affecté à un milieu chaud ou dans un milieu en éclosion, il doit participer aux activités de dépistages préventifs comme prescrit par la PCI.</li> </ul> |                                                                                                                                                                 |
| Chambre chaude<br>(Isolément à la chambre) | Principes de mouvement de personnel                     | Autant que possible, privilégier l'affectation des TdeS considérés partiellement protégés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                 |
|                                            | Recommandations lorsque le TdS est affecté à la chambre | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans la mesure où le travailleur est affecté à la chambre chaude, le TdS doit participer aux activités de dépistage préventif tel que prescrit par la PCI sur son unité.</li> <li>Respecter de manière stricte les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI).</li> <li>Pratiquer l'autosurveillance des symptômes quotidiennement et valider avant le début d'un quart de travail qu'aucun symptôme n'est présent.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                 |

<sup>1</sup> Les affectations de plus de 5 jours doivent être favorisées.